



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le neuf octobre à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur CAMEL Jean-Jacques, Maire.**

Présents : MM. Jean-Jacques CAMEL, Mme Elisabeth ALLEMANY, M. Gérard ROUBIO, Mme Monique GRESSIER, M. Alain POUMES, M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, M. Thierry SARDA, Mme Nicole EININGER, Mme Sandra ROSSELL, Mme Jennifer POIX, Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE, M. Robert SUBIAS

Excusés : M. Francis BOPP (procuration à M. René MIRALLES), Mme Marie-Hélène HERNANDEZ (procuration à Mme Elisabeth ALLEMANY)

Absents : Mme Josette SABATA, M. Sébastien ROSSI, M. Claude BUSTO

Madame Elisabeth ALLEMANY désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

\*\*\*\*\*

Madame Elisabeth ALLEMANY présente le projet du procès verbal du Conseil Municipal du 9 Juillet 2018, qui est adopté à l'unanimité.

### **ACHAT PARCELLE PRES EGLISE :**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour l'acquisition d'une parcelle n° de 729 m2 pour l'euro symbolique près de l'église.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

### **VENTE KIOSQUE RD6113 :**

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la mise en place de servitudes autour du kiosque afin d'assurer l'accès à une sortie de secours.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

### **ACHAT CAFE DE LA TERRASSE :**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat du café du village fermé depuis plusieurs mois. Il propose l'acquisition sur l'estimation du service des Domaines soit 88 000 €.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

### **SUBVENTION TEMPS PERISCOLAIRE :**

Pour l'année scolaire 2018-2019, une subvention de 300 € par activité et par trimestre sera versée aux intervenants associatifs.

*Vote : Accord à l'unanimité*

**COMMISSION LISTE ELECTORALE :**

Conformément au répertoire électoral unique, le Conseil Municipal doit désigner les conseillers municipaux chargés de cette commission.

Sont désignés : M. René MIRALLES, Mme Monique BONET, M. Thierry SARDA ;  
Mme Georgette LAURENT, M. Michel PLANCADE.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**CONSEIL DEPARTEMENTAL – MARCHE PUBLIC :**

Une procédure de dématérialisation est proposée par le Conseil Départemental pour la passation des marchés publics.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**ENEDIS :**

Une délibération doit être prise afin d'autoriser le passage d'une ligne sur la parcelle B n°606 par convention.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**TABLEAU DES EFFECTIFS :**

Le tableau doit être modifié en intégrant un poste supplémentaire d'Agent de maîtrise principal.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**C.A.U.E. :**

Une délibération autorisera l'adhésion pour l'année 2018 soit 0.20 €/habitants.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**DECISION MODIFICATIVE :**

Une décision modificative abondera le compte 673 de la somme de 1021.84 €.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**CHOIX ARCHITECTE PERCEPTION :**

Après consultation, la réhabilitation de l'Ancienne Perception sera confiée à une architecte, Mme Tamara RIVEL à CARCASSONNE.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**DEMANDE DE SUBVENTIONS 2019 :**

REGION OCCITANIE : Réhabilitation de l'Ancienne Perception

- Economie d'énergie,
- Accessibilité.

DEPARTEMENT : Café.

FISAC (ETAT) : Café.

FEDER : SYADEN (programme Européen)

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**AUDE SOLIDARITE INDONESIE :**

Une somme de 500 € est votée en faveur de Aude Solidarité pour venir en aide à l'Indonésie.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**MODIFICATION STATUTS SYPA :**

Le siège social contenu dans les statuts du syndicat SIVU « Piémont d'Alaric » est modifié et doit être modifié dans ce sens « Mairie de Douzens 11700 »

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**CONTROLE DES HYDRANTS :**

Par convention, CARCASSONNE AGGLO propose le contrôle annuel des hydrants de la commune moyennant la somme de 20 €/hydrants. Une délibération autorisera la signature de la convention.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**RETROCESSION CONCESSION :**

Rétrocession parcelle n°169 acquise en 1991 par M. JAMMES en raison de l'achat d'une nouvelle concession. La somme de 35 € lui sera versée pour la rétrocession.

*Vote : Accord à l'unanimité.*

**Séance levée à 20 h 30**

**La secrétaire de séance,**

**Le Maire,**  
**Jean-Jacques CAMEL,**